

Module FFA BF-MDI

Module d'intégration

« Construire et permettre le transfert des apprentissages »

Descriptif modulaire

Compétence Opérationnelle Subordonnante

Construire des processus d'apprentissage pour adultes axés sur un sujet particulier, dans son propre domaine spécialisé, et soutenir le transfert dans son champ professionnel.

Compétences partiellement développées et attestées

- Planifier le transfert avec des conceptions et des méthodes adéquates
- Utiliser les méthodes et procédés adéquats pour le transfert et la vérification des résultats de l'apprentissage
- Concevoir des sessions d'enseignement/d'apprentissage orientées sur une thématique avec une biographie spécifique
- Anticiper et prendre en compte les changements, les incertitudes, les contradictions et la complexité dans ses propres mises en œuvre didactiques
- Encourager et occasionner l'apprentissage tout au long de la vie
- Exploiter consciemment la diversité, l'interculturalité, la multiculturalité et la transculturalité lors de situations opportunes et constructives
- Développer un concept de transfert pour une unité de formation

Descriptif succinct

Ce module se déroule sur une période de 1 à 8 mois. Les heures d'apprentissage comprennent 23 heures d'apprentissage en contact (soit 17h. réparties sur 4 jours en présentiel et 6h. à distance) et 45 heures d'apprentissage autonome (soit 25h. d'apprentissage autonome guidé et 20h. d'apprentissage autonome individuel) pour un total de 68 heures de formation. L'évaluation des compétences est constitué d'un projet axé sur la pratique documenté et sa présentation lors d'un colloque avec le groupe d'apprentissage complet ou des parties de celui-ci.

Compétences développées durant le module

Les compétences partiellement développées et attestées ainsi que les compétences partiellement développées non attestées durant ce module font l'objet d'une présentation détaillée en annexe du présent descriptif.

Contenu de la formation

Le contenu de la formation est réparti selon les différents modes d'apprentissage et des thématiques journalières. Un tableau détaillé avec les contenus abordés selon les différents modes d'apprentissage est présenté en annexe du présent descriptif.

Public cible Prérequis

Toute personne désireuse de se former au niveau de la conception et de l'élaboration de sessions de formation pour adultes. Il est toutefois fortement recommandé d'animer des formations destinées à des adultes et d'avoir une expérience dans l'accompagnement des processus d'apprentissage d'apprenants-es adultes. Le groupe de formation peut être constitué de 6 à 16 personnes.

Approche et stratégie de la formation

La formation se déroule selon les différentes formes d'apprentissage et d'accompagnement :

- Apprentissage en Contact en Présentiel (ACP) et à distance (ACàD)
- Apprentissage Autonome Guidé (AAG) et Individuel (AAI)

Chaque compétence à développer et thématique à aborder le sont à partir de la pratique, du vécu et du contexte spécifique des participants-es et sur la base des études de cas proposées et de la préparation et réalisation du projet relatif au justificatif de compétences. Des apports et modèles théoriques spécifiques sont apportés pour chaque thématique traitée et compétence à développer soit dans le cadre de l'ACP et de l'ACàD soit dans le cadre de l'AAG et de l'AAI au travers de documents, références, capsules vidéo communiqués à distance ou mis à disposition sur une plateforme numérique réservée aux participants-e-s de chaque session de cours.

Une réflexion personnelle sur leur propre conception de l'apprentissage et leur profil de formateur/formatrice dans l'accompagnement de groupe et d'individus en formation est favorisée tout au long de la formation en lien avec l'élaboration et la mise à jour d'un portfolio de compétences en rapport avec le profil de qualification et le référentiel du Module FFA BF-MDI.

**Modalités
d'apprentissage
Apprentissage en Contact
en présentiel (ACP)**

à Distance (AàD)

**Apprentissage
Autonome
Apprentissage
Autonome Guidé
(AAG)**

**Apprentissage
Autonome individuel
(AAI)**

**Evaluation
des compétences**

Apprentissage en contact de 23 heures comprenant :

1. L'apprentissage en contact en présentiel : 4 journées de 4h30 à 5h00 de formation chacune

Les 17 heures d'apprentissage en contact en présentiel comprennent le traitement du contenu exigé réparti par journée selon 4 axes principaux :

- 1) Andragogie et formation tout au long de la vie (LLL)
- 2) Compétence & Changement
- 3) Transfert et Evaluation
- 4) Projets

2. L'apprentissage en contact à distance : 6 heures de formation dispensée à distance sous forme collective, en sous-groupe et/ou individuelle.

Les 6 heures à distance permettent :

- d'approfondir les thématiques traitées en présentiel
- traiter les thématiques non prises en compte pendant l'apprentissage en présentiel
- d'identifier, de préparer et présenter le projet relatif au justificatif de compétences
- d'accompagner l'élaboration et la mise à jour du portfolio de compétences personnel

L'apprentissage à distance met l'accent sur l'analyse et l'accompagnement du processus d'apprentissage et du développement des compétences méthodologiques, réflexives et conatives du-de la participant-e en lien avec les compétences travaillées. Il vise à faciliter et favoriser la réalisation du portfolio de compétences personnel en lien avec le référentiel, le profil de qualification et les critères de performance du Module FFA BF-MDI et faciliter la mise en œuvre du projet de chaque participant-e.

Apprentissage autonome de 45 heures comprenant :

1. L'apprentissage autonome guidé de 25 heures comprenant :

Des échanges formels et informels, tout au long de la formation, permettent d'accompagner les participants-es en leur proposant, selon leurs besoins, questions et situations de formation, des lectures, des références, des pistes d'approfondissement et de développement. Des tâches spécifiques et ciblées sont demandées au cours de la formation afin de travailler sur la base des situations réelles des participants-es et sur leur projet en lien avec les thématiques traitées et les compétences à travailler. Des lectures ainsi que des sources et références sont proposées de manière individualisée en fonction du projet défini par chaque participant-e pour son dossier de justificatif des compétences.

2. L'apprentissage autonome individuel est de 20 heures d'apprentissage gérées individuellement. Cet apprentissage individuel est de la responsabilité de chaque participant-e et comprend :

- la préparation et réalisation des tâches demandées durant la formation
- la prise de connaissance et la prise en compte des documents, fiches théoriques, capsules vidéo mis à disposition sur la plateforme numérique et le temps à consacrer pour leur appropriation et leur application et transfert
- la réalisation du projet proposé pour l'évaluation des compétences et la réflexion sur sa réalisation
- l'élaboration et la mise à jour de son portfolio de compétences

Le justificatif de compétences est constitué d'un projet axé sur la pratique documenté et de sa présentation lors d'un colloque avec toute ou partie du groupe d'apprentissage du module FFA BF-MDI.

Le/la participant-e, dans son rôle de formateur-trice, définit un projet en accord avec le/la formateur-trice responsable du module. Le projet se concentre sur les formes de conception, de suivi et d'examen du transfert d'apprentissages de ses propres apprenant-es. Le thème choisi pour le projet et les objectifs définis sont significatifs pour leurs apprenant-es et doivent leur permettre de transférer des contenus, des informations et des compétences dans leur propre pratique. Le projet est développé, traité et réalisé dans le cadre de sa propre pratique de formation, puis évalué et reflété sous l'angle de différentes perspectives. Le/la participant-e documente le projet et le présente, lors d'une discussion au sein du groupe de formation, avec les objectifs, les formes de transfert utilisées et/ou les résultats et expériences réalisés. Il intègre les feedbacks obtenus lors de la discussion et décrit les bénéfices du projet en termes de pistes de développement et de transfert pour sa propre pratique. Le/la formateur-trice responsable du module évalue la partie écrite du justificatif de compétences.

L'évaluation des compétences aboutit à l'appréciation « acquis » ou « non acquis ». Le justificatif de compétences obtient l'appréciation « acquis » lorsque tous les critères formels sont entièrement satisfaits et que les critères relatifs aux directives concernant le contenu et à la partie réflexion sont atteints pour l'essentiel.

Certification

Certificat **FFA BF-MDI**, Module d'intégration « **Construire et permettre le transfert des apprentissages** ».

Pour l'obtention du certificat modulaire, les conditions suivantes doivent être remplies :

1. Participation active durant les heures en contact prescrites (au moins 80 %)
2. Appréciation « acquis » dans le justificatif de compétences délivré par la formatrice/le formateur du module.
3. Elaboration respectivement mise à jour complémentaire du portfolio de compétences personnel

Prix

Le coût de la formation s'élève au maximum à **xxx.-** tout compris.

(23 heures d'apprentissage en contact, 45 heures d'apprentissage autonome guidé, documentation, accès à la plateforme numérique, évaluations et suivis des tâches et travaux, certification et taxe de contrôle et d'enregistrement du certificat).

Responsables de la formation et formateurs

La société **AXECIB** répond entièrement de la qualité de la formation dispensée.

La conception, le pilotage et la conduite de la formation modulaire : **Module FFA BF-MDI** est confiée à **Pierre-Alain Léchet & Catherine den Os**, tous les deux de niveau universitaire et au bénéfice de plus d'une vingtaine d'années de pratique dans la formation d'adultes auprès de publics divers.

Voies de Recours

Voies de recours et répétition

Dans le cas d'un résultat d'évaluation « non acquis », il est possible de déposer un recours écrit et motivé auprès du prestataire du module dans un délai de 30 jours. Le prestataire du module peut prendre les décisions suivantes :

- approbation du bien-fondé du recours (dans ce cas, le justificatif de compétences du module portera l'appréciation : « acquis »)
- répétition
- rejet du recours.

Contre la décision du prestataire du module, il est possible de présenter un recours écrit et motivé auprès de la CAQ dans les 30 jours. La CAQ vérifie que la procédure s'est déroulée correctement d'un point de vue formel. Une avance de 350.- doit être versée pour les frais de procédure. Ce montant sera remboursé si le recours est accepté.

Module FFA BF-MDI

Compétences développées durant le module

PQ Profil Qualif.	Compétences développées et attestées	Apprentissage en contact en présentiel jours (J.) + thématiques concernées	ACàD	AAG
	---	--	-	-

Compétences partiellement développées et attestées durant le module				
PQ Profil Qualif.	Compétences développées et attestées	Apprentissage en contact en présentiel jours (J.) + thématiques concernées	ACàD	AAG
A6	<i>Planifier le transfert avec des conceptions et des méthodes adéquates</i>	J.2 : Compétence & Changement J.3 : Transfert & Evaluation j.4 : Projets	✘	✘
B7	<i>Utiliser les méthodes et procédés adéquats pour le transfert et la vérification des résultats de l'apprentissage</i>	J.3 : Transfert & Evaluation j.4 : Projets	✘	✘
G5	<i>Concevoir des sessions d'enseignement/d'apprentissage orientées sur une thématique avec une biographie spécifique</i>	J.1 : Andragogie & LLL J.2 : Compétence & Changement J.3 : Transfert & Evaluation j.4 : Projets	✘	✘
G6	<i>Anticiper et prendre en compte les changements, les incertitudes, les contradictions et la complexité dans ses propres mises en œuvre didactiques</i>	J.1 : Andragogie & LLL J.2 : Compétence & Changement J.3 : Transfert & Evaluation j.4 : Projets	✘	✘
H6	<i>Encourager et occasionner l'apprentissage tout au long de la vie</i>	J.1 : Andragogie & LLL J.2 : Compétence & Changement	✘	✘
I1	<i>Exploiter consciemment la diversité, l'interculturalité, la multiculturalité et la transculturalité lors de situation opportunes et constructives</i>	J.1 : Andragogie & LLL J.2 : Compétence & Changement J.3 : Transfert & Evaluation j.4 : Projets	✘	✘
I3	<i>Développer un concept de transfert pour une unité de formation</i>	J.1 : Andragogie & LLL J.2 : Compétence & Changement J.3 : Transfert & Evaluation j.4 : Projets	✘	✘

PQ Profil Qualif.	Compétences partiellement développées et non attestées durant le module	Développées aussi dans les modules : (M.. ¹ M.. ²)
A11	<i>Intégrer la réflexion relative à la didactique professionnelle dans la planification des sessions d'enseignement/d'apprentissage</i>	Référencé selon les anciens modules ...
C3	<i>Développer et garantir sa propre qualité d'enseignement/d'apprentissage</i>	<i>idem</i>
H2	<i>Réfléchir sur sa propre conception de l'enseignement et de l'apprentissage, sur ses propres valeurs, attitudes et normes dans le contexte de son expérience et ressources spécifiques</i>	<i>idem</i>
H7	<i>Développer une conception de la profession dans son propre contexte de travail</i>	<i>idem</i>
I4	<i>Libérer son activité professionnelle des préjugés</i>	<i>idem</i>
I7	<i>Viser l'excellence dans ses activités professionnelles</i>	<i>idem</i>
I9	<i>Planifier et mettre en œuvre les ressources en personnel et en matériel de façon durable</i>	<i>idem</i>

¹ la compétence est partiellement développée durant ce module obligatoire mais n'y est pas attestée

² La compétence est partiellement développée et attestée durant ce module obligatoire

Module FFA BF-MDI Contenu traité durant le module		à Distance Plateforme docs, vidéo...	Apprentissage Autonome	
Contenu traité	en présentiel jours (J.) + thématiques concernées		Guidé	Indiv.
<i>Théories, orientations et formes de transfert</i>	J.1 : Andragogie & LLL J.2 : Compétence & Changement J.3 : Transfert & Evaluation j.4 : Projets	✗	✗	✗
<i>Méthodes de transfert, tâches de transfert adaptées et projets de transfert</i>	J.3 : Transfert & Evaluation j.4 : Projets	✗	✗	✗
<i>Orientation biographique, situations individuelles d'apprentissage et de travail et méthodes de changement</i>	J.1 : Andragogie & LLL J.2 : Compétence & Changement J.3 : Transfert & Evaluation j.4 : Projets	✗	✗	✗
<i>Apprentissage tout au long de la vie du point de vue de la formation et de la psychologie</i>	J.1 : Andragogie & LLL J.2 : Compétence & Changement	✗	✗	✗
<i>Mise en réseau des compétences, croissance subjective de l'apprentissage et transfert de l'apprentissage</i>	J.2 : Compétence & Changement J.3 : Transfert & Evaluation j.4 : Projets	✗	-	✗
<i>Gestion de la complexité et de l'ambiguïté, agissements dans des situations contradictoires</i>	J.1 : Andragogie & LLL J.2 : Compétence & Changement J.3 : Transfert & Evaluation j.4 : Projets	-	✗	✗
<i>Diversité et égalité des chances dans le contexte de l'enseignement/de l'apprentissage</i>	J.1 : Andragogie & LLL J.3 : Transfert & Evaluation j.4 : Projets	✗	✗	✗
<i>Mise en réseau de ses propres compétences ou de son propre transfert d'apprentissage</i>	J.3 : Transfert & Evaluation j.4 : Projets	✗	-	✗